



TOGO

- Estimé à 5.6 % en 2013, le taux de croissance est en léger recul par rapport à 2012 (5.9 %), mais devrait s'établir à 6.0 % en 2014 et 6.3 % en 2015.
- Grâce aux améliorations de 2013 et à l'Office togolais des recettes, opérationnel depuis février 2014, le gouvernement devrait assainir un environnement des affaires qui freine toujours la création d'entreprises et l'accès au foncier.
- Le Togo compte exploiter les atouts des industries extractives, des unités de transformation qui s'y attachent, des services du port et du transport pour tirer profit des chaînes de valeurs mondiales.

Vue d'ensemble

Le taux de croissance, estimé à 5.6 % en 2013, s'explique par les performances du secteur primaire, notamment dans le coton et les cultures vivrières, et celles du secteur tertiaire : commerce, transport et entreposage, communications. La poursuite des programmes d'investissements publics, combinée à la relance des filières du coton et des phosphates, devrait soutenir la croissance, projetée à 6.0 % en 2014 et 6.3 % en 2015.

Malgré la hausse significative des recettes fiscales (11 % par rapport à 2012), le niveau de la pression fiscale n'a augmenté que très légèrement : 16.4 % en 2012 et 16.9 % en 2013. Le déficit du solde global s'est amélioré : 4.6 % du PIB en 2013, contre 5.8 % en 2012. Le taux d'inflation s'est établi à 1.8 % en 2013, et il sera maîtrisé à moyen terme.

Sur le front politique, les élections législatives de 2013 se sont déroulées sans incident. La préparation dans la sérénité de la présidentielle, prévue en 2015, sera un facteur déterminant pour la bonne marche du pays.

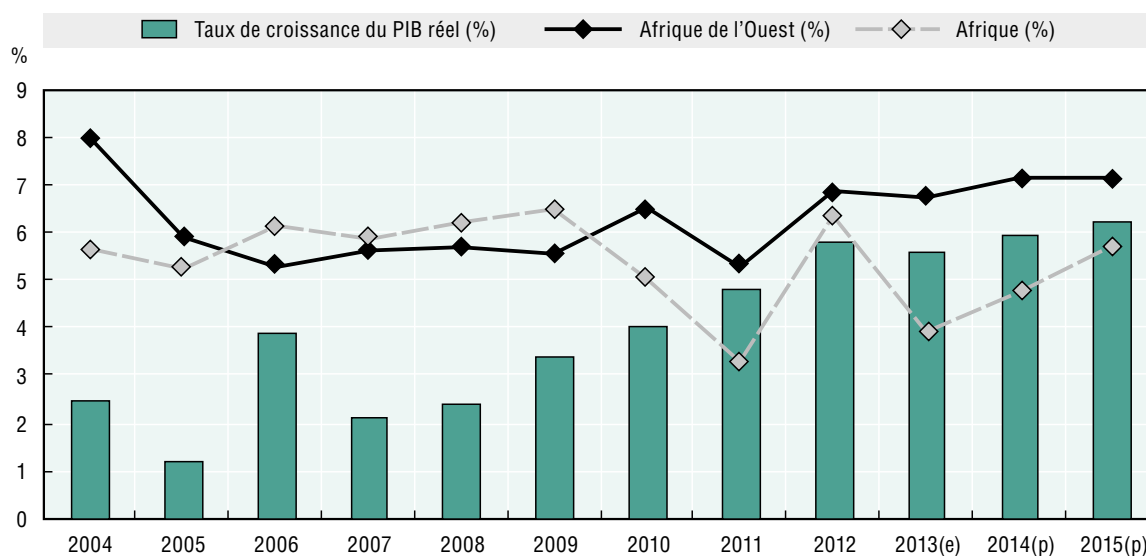
La population demeure très jeune : 75 % des Togolais ont moins de 35 ans et 35 % ont entre 15 et 35 ans. Cette dernière tranche d'âge connaît des taux de chômage et de sous-emploi particulièrement élevés : respectivement 8.1 % et 20.5 %. L'incidence de la pauvreté a connu une baisse de 3 points de pourcentage, passant de 61.7 % en 2006 à 58.7 % en 2011. Ces résultats, bien que positifs, sont loin de la cible de 30.9 % prévue en 2015 par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). D'autant que, au cours de la même période, l'extrême pauvreté a augmenté de 28.6 % à 30.4 %. Elle est associée à une hausse des inégalités, comme l'a mesuré l'indice de Gini qui est passé de 0.361 à 0.393.

En matière d'éducation, les efforts consentis ces dernières années par le gouvernement ont porté : le taux brut de scolarisation (TBS) a atteint 114.5 % en 2012/13. Les élèves, néanmoins, ont du mal à achever leur scolarité, et cela à tous les niveaux d'enseignement. Conséquence : près de 85 % des demandeurs d'emploi restent sans qualification. Le secteur de la santé est confronté à l'insuffisance des ressources et aux problèmes de gouvernance. La mortalité infanto-juvénile (124 pour mille), et la mortalité infantile (77 pour mille) ont légèrement augmenté en 2010 par rapport à leurs valeurs de 2006 (76 pour mille et 123 pour mille). En revanche, entre 2008 et 2011, le taux de mortalité maternelle est passé de 350 décès pour cent mille naissances vivantes à 300 pour cent mille. De même, la prévalence du VIH/sida au sein de toute la population est passée de 4 % en 2006 à 3 % en 2012.

Le Togo possède d'importants gisements de minerais (phosphate, calcaire, fer et manganèse). Il devra en premier lieu développer les industries extractives et les unités de transformation à moyen et long termes pour tirer profit des chaînes de valeur mondiales. Les services portuaires

et le transport régional constituent également des opportunités. D'autres occasions pourront se créer dans des branches industrielles différentes, mais elles dépendront, d'une part, de la qualité du service public, d'autre part, du tarif et de la disponibilité des services d'utilité publique.

Figure 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAFD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

| | 2012 | 2013(e) | 2014(p) | 2015(p) |
|---|-------|---------|---------|---------|
| Croissance du PIB | 5.9 | 5.6 | 6.0 | 6.3 |
| Taux de croissance du PIB réel par habitant | 3.3 | 3.1 | 3.4 | 3.7 |
| Inflation | 2.6 | 1.8 | 2.3 | 1.6 |
| Solde budgétaire (% PIB) | -5.8 | -4.6 | -5.3 | -4.4 |
| Compte courant (% PIB) | -11.9 | -11.7 | -13.3 | -13.8 |

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Le Togo a réussi à s'engager sur la voie de la croissance depuis 2007. Le PIB réel a ainsi progressé de 4.8 % en 2011, 5.9 % en 2012 et 5.6 % en 2013.

Le secteur primaire a connu un léger ralentissement, avec une croissance s'établissant à 6.0 % en 2013, contre 6.4 % en 2012. En cause : la mauvaise fréquence des pluies en 2013. Le secteur secondaire, lui, a subi un ralentissement plus prononcé : 6.5 % de croissance en 2013, contre 13.2 % en 2012. Ce ralentissement est imputable au reflux de la production des industries manufacturières, notamment dans les activités du ciment et de l'énergie. Quant au secteur tertiaire, sa croissance est passée de 3.2 % en 2012 à 5.0 % en 2013. Un bon résultat à mettre notamment au crédit de la restructuration du système bancaire, de la reprise du commerce et de la réduction des coûts des communications. En outre, le gouvernement continue de mettre en œuvre des politiques contracycliques qui permettent de soutenir le secteur agricole et de maintenir un cadre macroéconomique relativement stable. Le déficit budgétaire s'est ainsi amélioré, passant de 5.8 % en 2012 à 4.6 % en 2013.



L'économie reste dominée par le secteur primaire, dont le poids est estimé à 51.8 % du PIB pour 2013. Le secteur tertiaire représente 31.8 % du PIB, celui du secondaire 16.3 %. L'agriculture occupe toujours une place de choix au Togo, contribuant à 47.7 % du PIB en 2013. Pourtant, son potentiel n'est pas entièrement mis en valeur : seulement 45 % des 3.4 millions d'hectares de terres cultivables sont exploités. Les agriculteurs bénéficient d'importantes subventions d'État pour les engrais. Mais la productivité des activités agricoles reste faible et freine l'essor des unités de transformation. Pour remédier à cette carence, le secteur devra réaliser d'énormes progrès dans la mécanisation des moyens de production, la maîtrise des systèmes d'irrigation, la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales afin de désenclaver les régions agricoles, et l'accès à la propriété foncière.

La filière cotonnière est la première source d'exportation agricole. Elle a été restructurée en 2009 à travers la création de la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT). L'État a cédé 40 % de son capital aux producteurs, ce qui a permis, dans un premier temps, d'assurer une augmentation de la production : de 2010 à 2012, elle est passée de 28 000 tonnes de coton graine à 79 000 tonnes, soit une progression en moyenne de 68 % par an. Cependant, la production a baissé de 13 % de 2012 à 2013, en raison des problèmes d'encadrement et du mauvais rythme des pluies. Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre du fait des incertitudes sur les cours mondiaux du coton. À moyen terme, l'État a l'ambition d'au moins doubler la production, puis de la porter à 180 000 tonnes, un niveau atteint dans les années 90. Malgré l'aide du gouvernement pour les engrais, le rendement reste faible : 0.7 tonne de coton graine par hectare, alors que le seuil jugé acceptable pour maintenir durablement la collaboration entre l'État et les producteurs est de 1.3 t/ha.

De son côté, la filière café-cacao a connu une reprise depuis 2009 grâce aux subventions de l'État. La production n'avait cessé de décroître depuis des décennies : de 36 000 tonnes en 1970, elle était passée à 26 000 tonnes en 1980 et 10 000 tonnes en 2009. De 2010 à 2013, la production a évolué en dents de scie : entre 6 000 et 13 000 tonnes pour le café, 4 000 et 11 000 tonnes pour le cacao. Son évolution reste instable.

La contribution du secteur secondaire à la croissance réelle a baissé : 1.1 point de pourcentage en 2013, contre 2.1 points en 2012. Les efforts du gouvernement pour améliorer le réseau routier urbain et les pistes rurales ont à nouveau favorisé la part relative du bâtiment et des travaux publics (BTP) dans le PIB : 5.1 % en 2013, contre 4.5 % en 2012. Toutefois, le BTP a moins contribué à la croissance en 2013 qu'en 2012 (0.2 point de pourcentage en 2013 contre 0.9 point en 2012). Il en est de même pour la filière électricité, eau et gaz : 0.1 point de pourcentage en 2013 contre 0.4 point en 2012. Le raccordement du Togo au réseau mondial de la fibre optique ayant été effectué en 2012, le développement des télécommunications n'a pas encore eu d'effet sur la croissance.

Le rythme de croissance du Togo devrait se maintenir en 2014 et 2015, avec des taux projetés respectivement à 6.0 % et 6.3 %. Deux facteurs pourraient y contribuer : des conditions favorables à la productivité agricole et l'exploitation des ressources minières. Le secteur primaire devrait croître de 7.4 % en 2014 et 8.8 % en 2015 grâce aux investissements de l'État dans les cultures vivrières et de rente. Ils devraient progresser de 17.4 % en 2014 et 14.2 % en 2015. Quant aux industries extractives, elles représentaient 4.1 % du PIB en 2013 (contre 4.0 % en 2012) et étaient dominées par l'exploitation du phosphate et du clinker. La part de ces industries dans le PIB devrait augmenter, pour atteindre 4.3 % en 2014 et 4.5 % en 2015.

Le secteur secondaire ne sera pas en reste : les prévisions tablent sur une hausse de 8.8 % en 2014 et 7.1 % en 2015, due essentiellement aux BTP (9.7 % en 2014 et 13.9 % en 2015). Le secteur tertiaire devrait connaître une croissance de 4.1 % en 2014 et 3.7 % en 2015, portée par le développement des services dans les banques et les assurances (10.3 % en 2014 et 4.2 % en 2015), ainsi que dans le transport, l'entreposage et les communications (6.1 % en 2014 et 17 % en 2015). La contribution du secteur tertiaire à la croissance réelle du PIB est passée de 1.6 point de pourcentage en 2012 à 2.5 points en 2013. Elle devrait être de 2.1 points en 2014 et 1.8 point en 2015.

La demande intérieure est supérieure au PIB depuis les années 90. Cette tendance explique la dépendance structurelle du Togo aux apports des capitaux extérieurs. Sur la période 2008-11, la part de la consommation s'est élevée à près de 97 % du PIB en moyenne (dont environ 87 % pour la consommation privée). En 2012, elle en représentait 92.5 % et est estimée à 94.2 % en 2013. La consommation privée s'est établie à 82.1 % du PIB tandis que la consommation publique était estimée à 12.1 %. Un reflux devrait s'amorcer en 2014, à 92.8 % du PIB, conséquence du recul de la consommation privée, estimée à 80.5 %. La consommation publique s'établirait à 12.3 %. La part des investissements dans le PIB s'est accrue entre 2008 et 2013, passant de 17.8 % à 24.4 %. L'investissement privé, qui était de 15.2 % en 2012, a atteint 16.9 % en 2013, tandis que l'investissement public a affiché une tendance inverse : 8.9 % en 2012, mais 7.5 % en 2013. Les prévisions annoncent une amélioration de la part des investissements totaux dans le PIB, à 27 % en 2014 et 28 % en 2015.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

| | 2008 | 2013 |
|---|--------------|--------------|
| Agriculture, chasse, foresterie et pêche | 45.4 | 47.7 |
| dont pêche | 3.9 | 3.2 |
| Mines | 4.6 | 4.1 |
| dont pétrole | | |
| Manufactures | 9.4 | 7.4 |
| Electricité, gaz et eau | 3.0 | 3.1 |
| Construction | 3.1 | 5.8 |
| Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants | 10.3 | 7.9 |
| dont hôtels et restaurants | | |
| Transports, entreposage et communications | 5.7 | 5.3 |
| Finance, immobilier et services aux entreprises | 8.1 | 8.1 |
| Services des administrations publiques | 8.1 | 8.7 |
| Autres services | 2.2 | 1.8 |
| Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs | 100.0 | 100.0 |

Source : Données des administrations nationales.

Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

Les recettes de l'État, qui constituaient 21.2 % du PIB en 2012, ont augmenté en 2013 pour atteindre 22.9 % selon les estimations. La pression fiscale, évaluée à 16.3 % du PIB, est en très légère baisse par rapport à 2012 (16.5 %). Elle devrait rester à ce même niveau en 2014 et 2015 (respectivement 16.6 % et 16.5 % prévus), ne parvenant pas à franchir le seuil des 17 % fixés par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les dons reçus par le Togo ont crû en 2013, à 4.4 % du PIB contre 2.4 % en 2012, mais ils devraient baisser en 2014, à 3.6 %.

Le ratio masse salariale/recettes fiscales est passé de 36.7 % en 2012 à 37.4 % en 2013 et reste supérieur à la norme communautaire de l'UEMOA : 35 %. Ces dépassements sont la conséquence des grèves répétées de fonctionnaires qui ont poussé l'État à négocier l'augmentation de certaines rémunérations. Le gouvernement poursuit néanmoins ses efforts pour rationaliser la masse salariale et maîtriser les effectifs de la Fonction publique. La part des salaires dans les recettes fiscales devrait continuer à baisser, pour atteindre 34.6 % en 2014 et 33.6 % en 2015.

Les dépenses et prêts nets, qui s'établissaient à 27.5 % du PIB en 2013, sont en légère augmentation par rapport à 2012 (27.0 %). La hausse des recettes fiscales (dons compris) a cependant contribué à améliorer le déficit du solde global, qui est passé de 5.8 % en 2012 à 4.6 % du PIB en 2013.



La loi de finances de 2014 prévoit une augmentation du budget de plus de 50 milliards XOF (Franc CFA BCEAO) par rapport à 2013, s'équilibrant à 832.7 milliards XOF en dépenses et en recettes. Le budget 2014 prévoit de nouveaux investissements dans les infrastructures routières, la restauration des capacités de l'État à fournir des services de base comme l'eau, l'éducation, la santé et l'assainissement. Les ressources allouées à la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (Scape) s'élèvent à 616.8 milliards XOF, soit 74.3 % du budget. Le solde sera consacré aux crédits globaux et à l'amortissement de la dette publique. Toutefois, le niveau de réalisme du budget 2014 a été remis en question, ce qui pourrait pousser le gouvernement à revoir à la baisse certaines rubriques, dont le budget d'investissement.

Tableau 3. Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

| | 2005 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013(e) | 2014(p) | 2015(p) |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes totales (avec dons) | 16.9 | 22.9 | 22.6 | 21.2 | 22.9 | 22.4 | 23.1 |
| Recettes fiscales | 14.6 | 15.7 | 16.4 | 16.5 | 16.3 | 16.6 | 16.5 |
| Dons | 1.2 | 4.0 | 4.8 | 2.4 | 4.4 | 3.6 | 4.4 |
| Dépenses totales (et prêts nets) (a) | 19.2 | 22.6 | 23.7 | 27 | 27.5 | 27.7 | 27.5 |
| Dépenses courantes | 16.5 | 14.7 | 15.6 | 18.1 | 18.6 | 18.2 | 17.8 |
| Sans les intérêts | 15.4 | 13.7 | 14.9 | 17.2 | 17.1 | 17.4 | 17.2 |
| Salaires | 4.4 | 5.3 | 5.9 | 6.1 | 5.9 | 5.7 | 5.5 |
| Paiement d'intérêts | 1.0 | 1.0 | 0.6 | 0.9 | 1.4 | 0.8 | 0.6 |
| Dépenses en capital | 2.8 | 7.9 | 8.1 | 8.8 | 8.9 | 9.5 | 9.7 |
| Solde primaire | -1.3 | 1.3 | -0.5 | -4.9 | -3.2 | -4.5 | -3.8 |
| Solde global | -2.4 | 0.3 | -1.1 | -5.8 | -4.6 | -5.3 | -4.4 |

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

Les conditions monétaires au sein de l'UEMOA ont changé en 2013 avec la baisse de 8.3 % des taux directeurs de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les principaux agrégats monétaires du Togo respectent les normes de l'UEMOA et l'intermédiation financière semble se renforcer avec la restructuration du système bancaire, qui a par ailleurs conduit à une hausse des dépôts de 5 % entre 2012 et 2013. La masse monétaire a progressé, avec un taux évalué à 5 % en 2013, mais moins qu'en 2012 (8.9 %). Le crédit intérieur a augmenté de 9.6 % par rapport à 2012, les crédits à l'économie de 12.4 %.

L'inflation, qui était de 3.6 % en 2011, est redescendue à 2.6 % en 2012 et 1.8 % en 2013, un niveau au-dessous de la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 3 %. Ce résultat doit beaucoup à la baisse des prix des services de communication (-4.6 % entre 2011 et 2012) et des services de santé (-1.6 % sur la même période). En 2013, le recul de l'inflation est essentiellement dû à la diminution des prix des produits alimentaires. Le niveau de l'inflation devrait rester stable, à 2.3 % en 2014 et 1.6 % en 2015. Le marché financier reste embryonnaire. Le Togo ne compte qu'une seule entreprise (Ecobank Togo) cotée à la Bourse régionale des valeurs mobilières. Entre 2008 et 2013, l'État a lancé sur le marché sous-régional 14 emprunts obligataires, dont le coût est évalué à plus de 260 milliards XOF. Pour 2014, le budget prévoit d'autres emprunts à lancer sur le marché de l'UEMOA. L'État a par ailleurs émis à plusieurs reprises des bons du Trésor, dont la mobilisation des ressources a été assurée par la BCEAO. En 2013, le montant des obligations de l'État a atteint 36 milliards XOF, celui des bons du Trésor 143 milliards XOF. Ces émissions agrégées ont progressé de 38 % par rapport à 2012.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Même si le Togo a signé et ratifié la quasi-totalité des accords et protocoles relatifs au commerce, il n'a pas encore paraphé les accords de partenariat économique (APE), en négociation depuis 2008. Sa politique commerciale est en grande partie déterminée par les accords régionaux,

notamment avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'UEMOA. Néanmoins, selon le rapport du 2 décembre 2013 de l'UEMOA, le Togo n'avait pas encore appliqué la nomenclature du tarif extérieur commun de l'union douanière qui lie l'UEMOA et la CEDEAO, ni toutes les dispositions relatives au prélèvement communautaire de solidarité.

Le Togo souhaite renforcer et améliorer sa position stratégique de pays de transit en Afrique de l'Ouest. Dans cette perspective, les autorités ont signé le 10 octobre 2013 la convention de mise en œuvre du guichet unique du commerce extérieur avec le Bureau Veritas, associé à l'opérateur portuaire Soget. Des études et rapports régionaux concernant l'élimination des barrières non tarifaires sur les axes routiers inter-États montrent que le Togo est le meilleur élève de la région. Les perceptions illicites et le nombre de points de contrôle par camion sur 100 kilomètres y sont moins élevés par rapport aux autres pays.

La balance commerciale reste négative, du fait surtout de l'importance des importations de biens d'équipement, d'énergie et de denrées alimentaires. Elle s'est détériorée en 2013, avec un solde déficitaire de 16.6 % du PIB (contre 15.8 % en 2012), malgré la reprise des exportations de phosphates qui ont grimpé de 15.1 %. Cette détérioration devrait s'aggraver en 2014 et 2015 pour passer le seuil des 19 % du PIB, compte tenu de la poursuite des investissements publics qui nécessitent d'importer de nombreux équipements. Parallèlement, le ratio des importations, qui s'était stabilisé – 47.5 % du PIB en 2012 et 47.4 % en 2013 – devrait s'ajuster au-dessus de la barre de 49 % en 2014 et 2015. Le déficit de la balance courante s'est établi à 11.7 % du PIB en 2013 et devrait se dégrader en 2014 et 2015, respectivement à 13.3 % et 13.8 %.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

| | 2005 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013(e) | 2014(p) | 2015(p) |
|-----------------------------------|--------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Balance commerciale | -24.3 | -14.3 | -15.4 | -15.8 | -16.6 | -19.1 | -19.4 |
| Exportations de biens (f.o.b.) | 31.3 | 30.8 | 31.2 | 31.7 | 30.8 | 30.4 | 30.5 |
| Importations de biens (f.o.b.) | 55.6 | 45.1 | 46.7 | 47.5 | 47.4 | 49.5 | 49.9 |
| Services | -4.8 | -2.5 | -2.7 | -3.7 | -3.1 | -2.6 | -2.2 |
| Revenu des facteurs | -1.6 | -0.7 | -0.6 | -0.7 | -0.8 | -0.1 | -0.1 |
| Transferts courants | 8.9 | 11.2 | 9.7 | 8.4 | 8.8 | 8.5 | 7.8 |
| Solde des comptes courants | -21.8 | -6.3 | -9.1 | -11.9 | -11.7 | -13.3 | -13.8 |

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

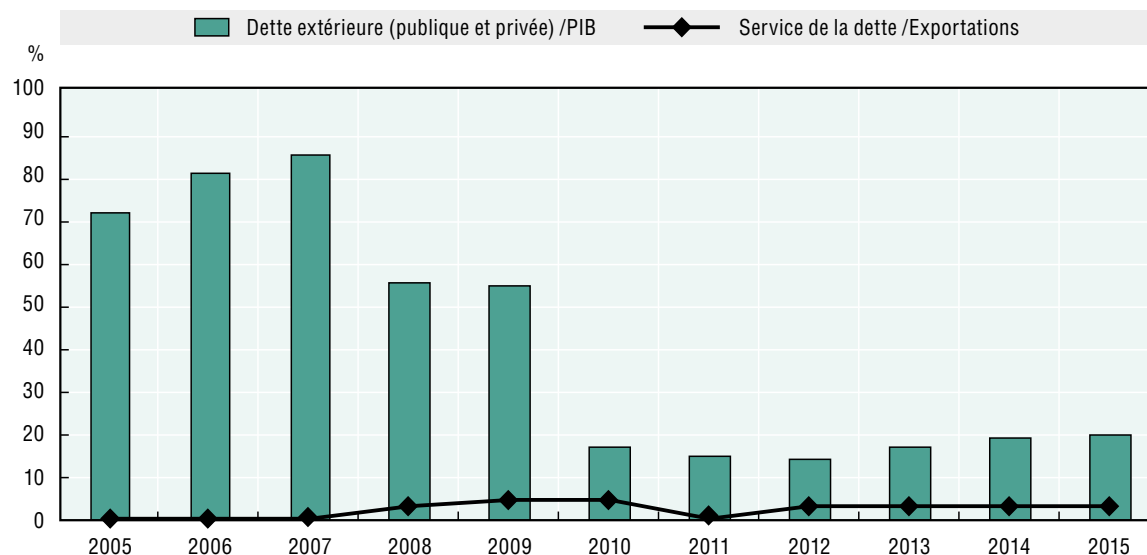
En décembre 2010, le Togo a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Depuis lors le pays a bénéficié, au titre de l'Initiative, de l'allègement de sa dette multilatérale, d'une annulation de 95 % de sa dette vis-à-vis des créanciers du Club de Paris (soit 308.4 milliards XOF) et d'une annulation par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) d'environ 357 milliards XOF. La dette extérieure, établie à 51.6 % du PIB en 2009, a pu ainsi être ramenée à 16.6 % fin 2010 et 14.2 % fin 2011. Cette situation a contribué à restaurer la solvabilité de l'État et rendre soutenable l'endettement extérieur. La dette extérieure représentait 14 % du PIB en 2012 et 16.6 % en 2013.

Les différents allègements ont permis de réduire sensiblement la dette publique, qui est passée de 84.5 % du PIB fin 2009 à 46.7 % fin 2010 et à 44 % fin 2013. Les allègements de la dette extérieure ont aussi modifié sa structure : fin 2009, avant l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, la dette extérieure prédominait dans la dette publique, avec 61.9 % du total ; fin 2011, après l'atteinte, elle n'en constituait plus que 29 %, avant de remonter légèrement à 30.7 % fin 2012. Par la suite, la dette publique du Togo est passée de 1 048.8 milliards XOF fin décembre 2012 à 911.7 milliards XOF fin 2013. Cette fois-ci, elle est dominée par la dette intérieure, qui représente 71 % du total.



Les projections tablent sur une stabilisation du volume de la dette publique au-dessous de la barre des 45 %, sous l'effet conjugué du recul de la dette intérieure 26.6 % du PIB en 2014 et 22.1 % en 2015 et d'une légère augmentation de la dette extérieure : 19.7 % et 20.8 % du PIB pour les mêmes années. Le Togo reste solvable à court, moyen et long termes par rapport à sa dette extérieure, mais il ne reste éligible qu'aux emprunts à des taux concessionnels.

Figure 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

En 2013, le gouvernement a beaucoup amélioré le fonctionnement du Centre de formalités des entreprises, créé en 2011 pour être le guichet unique d'enregistrement des entreprises. Conséquence de ces efforts : le temps et les frais requis pour l'immatriculation d'une société ont été considérablement réduits. L'édition 2014 du rapport de la Banque mondiale *Doing Business* cite le Togo parmi les 20 économies du monde qui ont le plus réformé la réglementation des affaires depuis 2009. En 2013, le Togo a fait un nouveau pas en avant en facilitant l'exécution des contrats grâce à la création de la cour d'arbitrage commercial et des chambres commerciales spécialisées au sein du tribunal de première instance de Lomé.

Le guichet unique a permis de raccourcir significativement la durée nécessaire à la création d'une entreprise. En 2010, alors qu'il fallait 84 jours pour effectuer cette opération, il n'en fallait plus que 19 en 2013 (contre 29.7 jours pour l'Afrique subsaharienne). Le nombre de procédures n'est plus que de 7, contre une moyenne de 8 pour l'Afrique subsaharienne. Ces avancées ont fait gagner au pays deux places dans l'édition 2014 du rapport *Doing Business*, pour passer au 157^e rang sur 189 pays (159^e dans l'édition 2013).

L'environnement des affaires continue néanmoins d'être pénalisé par certaines contraintes, malgré les progrès réalisés en matière d'exécution des contrats, d'octroi de permis de construire et de transfert de propriété. Le nombre de jours pour transférer une propriété reste fixé à

295, contre 65 jours en moyenne en Afrique subsaharienne, 33 jours en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, et 26 jours dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En matière de régime foncier et d'accès à la terre, le Togo fonctionne toujours avec des dispositions légales et réglementaires qui remontent à 1906. Elles sont adaptées à un environnement exclusivement rural alors que la population togolaise s'est urbanisée à 39 %. La révision de la loi de 1906 est toutefois en cours et le nouveau code comportera un guichet unique du titre foncier avant la fin de l'année 2017.

Chaque entreprise du Togo procède en moyenne à 50 paiements d'impôts par an. Les formalités pour s'y conformer prennent 270 heures et coûtent 49.4 % du profit commercial. Ces scores classent le Togo au 172^e rang sur 189 pays pour les facilités accordées dans le règlement des impôts. En décembre 2012, le Parlement a adopté une loi qui a autorisé le regroupement des administrations des douanes et des impôts au sein de l'Office togolais des recettes (OTR), une structure offrant aux contribuables des services de meilleure qualité. L'OTR est opérationnel depuis février 2014, avec la prise de fonction du commissaire général et des trois commissaires qui piloteront l'institution. Le Togo est le premier pays de la zone franc CFA à s'être engagé dans cette réforme.

Secteur financier

Fin juin 2013, les 12 banques et 2 établissements financiers constituant le réseau bancaire disposaient de 175 agences, réparties dans tout le pays. Le montant des dépôts des banques est passé de 785 milliards XOF en 2011 à 1 166 milliards XOF en 2012, et celui des crédits de 298 milliards XOF à 376 milliards XOF pour les mêmes années. Cela correspond à un taux de progression de 47 % pour les dépôts et 26 % pour les crédits. Les taux directeurs varient entre 3 % et 4 %, tandis que les taux créditeurs des banques oscillent autour de 10 %.

La croissance du crédit bancaire, régulière depuis 2009, est encourageante. Le ratio crédits au secteur non gouvernemental/PIB est en constante progression : de 28.5 % en 2011, il est passé à 32.1 % en 2013. Quant au ratio crédits au secteur non gouvernemental/dépôts bancaires, il s'est maintenu autour de 70 %. Toutefois, l'édition 2014 du rapport *Doing Business* pointe les mauvais résultats en matière de facilités accordées pour obtenir des prêts. Le Togo a rétrogradé de quatre places en un an, se fixant au 130^e rang, soit 13 places derrière la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

Au 31 décembre 2012, les 92 institutions de microfinance (IMF) opérant dans le pays concernaient 1.9 million de bénéficiaires directs, dont près de 20 % de micro et petites entreprises. L'encours total des crédits à cette même date s'élevait à plus de 108 milliards XOF, l'encours d'épargne à près de 121 milliards XOF. Les prêts octroyés par les IMF représentent 28.7 % du total des prêts bancaires, les dépôts près de 10.4 %. L'expansion rapide de la microfinance a poussé la BCEAO à élaborer, à partir de 2007, des normes prudentielles propres au secteur qui sont applicables depuis 2010. La Scape 2013-17 projette de restructurer et de renforcer le système financier décentralisé afin d'accroître le taux de pénétration de la microfinance à 48 % en 2017.

Le programme d'assainissement bancaire initié à partir de 2008 a permis de relever le ratio de solvabilité des banques, qui est passé de -4.1 % en 2008 à 12 % en 2009, 14.4 % en 2010 et 13 % en 2013. Le processus de désengagement de l'État du capital des quatre banques publiques : la Banque togolaise pour le commerce et l'industrie (BTCl), la Banque togolaise de développement (BTD), l'Union togolaise de banque (UTB) et la Banque internationale pour l'Afrique au Togo (BIA-Togo) est en voie de finalisation. La BTD et la BIA-Togo ont déjà été privatisées. L'État a pris l'option de ne pas vendre la totalité de ses actions et de rester un actionnaire minoritaire. Les deux banques restantes sont encore sur le marché à la suite d'appels d'offres infructueux.



Gestion du secteur public, institutions et réformes

La Cour des comptes a été officiellement installée le 24 septembre 2009. Elle a avalisé en juin 2011 la loi de règlement de l'exercice 2007 et, en 2012, a travaillé sur la gestion budgétaire de l'État pour l'exercice 2010. En 2013, elle a produit deux rapports d'audit sur les sociétés publiques (Togo Telecom et Togolaise des eaux). Fin janvier 2014, toutefois, le Parlement n'avait pas encore convoqué la Cour des comptes pour faire l'exposé de ses rapports, pas plus qu'il n'avait invité le gouvernement à s'expliquer sur le rapport de gestion des comptes de l'État.

En 2013, le Togo figurait toujours parmi les pays perçus comme corrompus. L'indice de corruption s'est même légèrement détérioré, passant à 2.9, contre 3.0 en 2012 et 2.4 en 2010 et 2011. Selon la base de données du *Worldwide Governance Indicators (WGI)* du 20 septembre 2013, le score du Togo en matière de contrôle de la corruption reste toujours faible, de -0.97 en 2011 à -0.99 en 2012. Cela place le pays parmi les 17 plus mauvaises performances du monde en la matière.

La loi de finances 2014 a été déposée au Parlement en novembre 2013 et été votée le 30 décembre suivant. Pour la première fois, le budget de l'État s'équilibre en recettes et en dépenses. Les données budgétaires du gouvernement central sont publiées dans l'*Annuaire des statistiques des finances publiques* sous la vieille nomenclature du tableau des opérations financières de l'État. À partir de 2014, pour accroître la transparence et l'intégrité dans la gestion des finances publiques, ces données seront présentées sous la nomenclature du FMI en vigueur depuis 2011. Le gouvernement publie chaque trimestre deux rapports qui donnent la situation des finances publiques et de l'économie du pays. L'un est adressé à l'UEMOA, l'autre à la CEDEAO.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Malgré les abondantes ressources hydriques, le niveau d'accès à l'eau potable reste faible. Le taux de desserte à l'échelle du pays est passé de 42 % en 2012 à 44 % en 2013, en deçà de la cible des OMD fixée à 49 % en 2011 et 75 % en 2015. En milieu urbain, la distribution de l'eau est assurée par une entreprise publique, la Société togolaise des eaux, mais celle-ci peine à étendre son réseau du fait d'une situation financière critique. Pour tenter de remédier au problème, le gouvernement finance l'implantation de forages dans le cadre de son programme de développement communautaire. En outre, il a créé en 2011 la Société du patrimoine, de l'eau et de l'assainissement urbain (SP-EAU) pour réaliser des investissements en milieu urbain et semi-urbain.

La forte pression sur les ressources naturelles du pays, corrélée à l'accentuation de l'extrême pauvreté en zones rurales, se traduit par un déboisement évalué à 15 000 hectares par an. Les destructions s'effectuent à un rythme d'environ 5.5 % par an. La superficie des écosystèmes protégés, qui était de 14.2 % en 1992, est tombée à 7.1 % depuis 2005. Le littoral subit de nombreuses agressions : accumulation de déchets humains et industriels, eaux usées, ordures et érosion côtière.

Le décret n° 2011-041 PR du 16 mars 2011, qui fixe les modalités de mise en œuvre de l'audit environnemental, s'est ajouté aux trois principales lois liées aux biotechnologies, aux forêts et à l'environnement. Ce dispositif réglementaire a permis au Togo de se doter de nouvelles institutions, dont le Fonds national pour l'environnement et l'Agence nationale de gestion de l'environnement (Ange). Mais l'Ange ne dispose pas de moyens matériels, financiers et humains pour remplir sa mission. Depuis sa création en 2008, et alors que la loi l'exige, elle n'a pas pu produire un seul rapport annuel pour renseigner sur l'état de l'environnement dans le pays.

Contexte politique

En 2012, le paysage politique a été marqué, d'une part, par la naissance le 4 avril d'une nouvelle coalition, le Collectif sauvons le Togo, et, d'autre part, par l'autodissolution le 14 avril du parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple togolais (RPT), qui a aussitôt été suivi par la création de l'Union pour la République (Unir). Ce parti a obtenu la majorité absolue au Parlement après les législatives de juillet 2013, avec 62 sièges sur 91.

En janvier 2013, des incendies criminels ont ravagé les bâtiments centraux des marchés de Kara et de Lomé, provoquant des pertes matérielles et financières évaluées à plus de 4 milliards XOF. Les différentes tendances politiques se sont rejetté la responsabilité de ces crimes, dégradant le climat politique. Les tensions se sont encore aggravées autour de la question : faut-il ou non engager des réformes institutionnelles et constitutionnelles pour autoriser un chef de l'État à briguer un troisième mandat présidentiel ? La question a occasionné des grèves et des marches de protestation sur tout le territoire. Prévues en 2015, l'élection présidentielle devra se préparer et se dérouler dans une ambiance apaisée pour permettre au pays de sortir à moyen terme de son état de fragilité.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Avec un indice de développement humain de 0.459 en 2012 (159^e sur 186 pays) contre 0.455 en 2011, le Togo est classé dans la catégorie « développement humain faible ». La population, estimée en 2013 à 7.2 millions d'habitants – dont 51.4 % de femmes –, a une espérance de vie à la naissance de 64 ans. La population est très jeune : 75 % des Togolais ont moins de 35 ans, et 35 % ont un âge compris entre 15 et 35 ans. Cette structure démographique souligne l'urgence à investir dans l'éducation et créer un environnement favorable à la création d'emplois et de richesses.

Le gouvernement a fait d'énormes efforts dans ce domaine ces dernières années, notamment dans l'enseignement primaire. Le nombre de salles de classe a augmenté de près de 25 % et plus de 6 500 salles de classe supplémentaires ont été construites entre 2006 et 2011. Les autorités ont aussi pris des mesures pour inciter les enfants à se rendre à l'école. Elles ont notamment instauré en 2008 la gratuité de l'école primaire publique et mis en place des cantines scolaires pour les enfants les plus démunis. Ces efforts ont entraîné une augmentation du taux brut de scolarisation dans le primaire, qui est passé de 98 % en 2007/08 à 114.5 % en 2012/13.

Néanmoins, le taux d'achèvement du cycle primaire reste encore faible, même s'il est en hausse depuis 2009 : en 2012, il s'établissait à 75.7 %. Ce pourcentage baisse sensiblement pour le secondaire, avec moins de 50 % des élèves achevant leur scolarité dans le premier cycle, et moins de 25 % dans le second cycle. Ces bas niveaux constituent un problème structurel pour l'emploi, dans la mesure où près de 85 % des demandeurs d'emploi restent sans qualification. Le système éducatif doit offrir plus d'opportunités dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, des spécialisations qui ne représentaient que 6 % de l'effectif de l'enseignement secondaire en 2011.

Le secteur de la santé est confronté, d'une part, à l'insuffisance des ressources et, d'autre part, aux problèmes de gouvernance. Selon les résultats de la méthodologie d'enquête à indicateurs multiples (MICS) 2010, la mortalité infanto-juvénile (124 pour mille) et la mortalité infantile (78 pour mille) ont augmenté par rapport à leurs valeurs de 2006. En revanche, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé, passant de 98 pour mille en 2011 à 96 pour mille en 2012¹. Quant au taux de mortalité maternelle, il est passé de 350 décès pour cent mille naissances vivantes en 2008 à 300 en 2011. De même, la prévalence du VIH/sida pour toute la population est passée à 3 % en 2012 contre 4 % en 2006, selon le Programme national de lutte contre le sida et des infections sexuellement transmissibles.

Dans la loi de finances de 2012, l'éducation représentait 21.2 % du budget national et la santé 6.5 %. Le Togo a encore un long chemin à parcourir pour se conformer aux engagements d'Abuja qui préconisent de consacrer 15 % du budget de l'État à la santé.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Selon les résultats du Questionnaire unifié sur les indicateurs de base du bien-être (QUIBB) datant de 2011 – derniers chiffres disponibles –, l'incidence de la pauvreté a reculé entre 2006 et 2011, passant de 61.7 % à 58.7 %. La vulnérabilité reste surtout un phénomène affectant les



campagnes, puisque 73 % de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté. En 2011, 52.7 % de la population vivait avec moins de 2 dollars par jour. Le taux d'extrême pauvreté a légèrement augmenté sur la même période, passant de 28.6 % à 30.4 %, signe que la croissance enregistrée ces dernières années n'a pas bénéficié aux plus démunis. L'indice de Gini, passé de 0.361 en 2006 à 0.393 en 2011, indique que l'aggravation de l'extrême pauvreté s'est accompagnée d'une hausse des inégalités.

En matière fiscale, le Togo applique le système d'imposition progressive. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est calculé selon un barème à taux par tranche de revenu, avec un taux de 4 % pour le revenu minimum et de 45 % pour le revenu maximum.

Quatre pour cent de la population seulement bénéficie d'une protection sociale, essentiellement les salariés du secteur public et du secteur privé formel. La presque totalité – 96 % de la population – n'a aucune sécurité sociale. La santé constitue un coût important pour tous les foyers : 34.6 % des ménages éprouvent des difficultés à financer leurs soins lorsque les ordonnances dépassent 5 000 XOF. Ce pourcentage atteint 68.6 % lorsque le montant avoisine 10 000 XOF. Pour 90 % des agents de l'État, la santé est remise en question dès que l'ordonnance affiche 20 000 XOF. L'assurance maladie dédiée aux agents de l'administration publique, l'INAM, qui est opérationnelle depuis le 1^{er} mars 2012, n'a pas encore permis de relever ce défi. L'institution connaît en effet quelques problèmes de ressources et d'équilibre financier, dus au fait que la prise en charge de certains traitements va au-delà de 90 % du coût des dépenses.

La part du budget allouée aux secteurs prioritaires a très nettement progressé, passant de 38 % en 2008 à 43.4 % en 2009, 52 % en 2010, 54.5 % en 2011 et 57 % en 2012. Elle a un peu fléchi en 2013, pour s'établir à 48.2 %. Les ressources engagées s'élèvent à 293.5 milliards XOF en 2013, contre 379.7 milliards XOF en 2012 et 285.9 milliards XOF en 2011. Environ 57 % de ce budget est consacré aux secteurs tels que la santé, la création d'emplois, l'agriculture, l'assainissement et l'éducation. Le programme de promotion du volontariat national (PROVONAT) initié par le gouvernement depuis 2010 a créé un cadre d'embauche pour des milliers de jeunes. La période du volontariat dure un an et est renouvelable une fois². En octobre 2013, 750 nouveaux volontaires ont été sélectionnés par le PROVONAT, qui a coûté 3 milliards XOF au gouvernement cette même année.

Selon les derniers chiffres disponibles, le pays fait face à un taux cumulé de sous-emploi et de chômage de plus de 29 % en 2011, soit 22.8 % pour le sous-emploi et 6.5 % pour le chômage. Cette situation touche particulièrement les jeunes : 20.5 % sont en situation de sous-emploi et 8.1 % au chômage. Elle a poussé le gouvernement à faire de l'emploi et de l'inclusion sociale une priorité et à adopter en 2013 un plan stratégique pour la promotion de l'emploi des jeunes (2013-17).

Égalité hommes-femmes

Le taux d'inégalité de genre³ était de 0.566 en 2012, contre une moyenne de 0.577 pour l'Afrique subsaharienne. Selon le *Rapport sur le développement humain 2013* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Togo se classait au 122^e rang sur 186 pays. Les efforts réalisés en faveur de l'éducation pour tous ont permis de relever le ratio filles/garçons pour les inscriptions dans le primaire, qui est passé de 85 % en 2009 à 92 % en 2012. En 2012/13, dans le premier cycle du secondaire, le TBS des filles (55.8 %) était inférieur à celui des garçons (72.7 %) et, globalement, les femmes étaient moins alphabétisées que les hommes (52.4 % contre 76.9 %). Selon le dernier recensement de la population réalisé en 2010, la proportion de chômeurs est deux fois plus élevée chez les femmes (9 %) que chez les hommes (4.3 %).

Les Togolaises occupaient 15.4 % des sièges au Parlement en 2013, un progrès par rapport à la période 2008-12 où elles n'étaient que 12.5 % à y figurer. Le Togo reste toutefois loin de la moyenne mondiale de 19 % de femmes dans les instances législatives. La représentation féminine est également faible dans les structures décisionnelles : les femmes détiennent 21 %

des portefeuilles ministériels, mais aucune d'entre elles ne figure parmi les 35 préfets que compte le pays. L'absence de mesures incitatives pour favoriser la représentation paritaire contribue à cette situation d'inégalité.

Analyse thématique : les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique

Le Togo s'est intégré dans les chaînes de valeur mondiales à partir des années 1860, avec l'exportation vers l'Europe de quelques dizaines de tonnes de coton graine et, par la suite, de café et de cacao. Ces échanges avec le reste du monde portant sur les produits agricoles de rente se sont intensifiés à partir des années 40, pour atteindre leur apogée dans les années 70. Vers la fin des années 70, le Togo a connu une première phase d'industrialisation soutenue, financée par des emprunts garantis par le boom des phosphates, du cacao, du coton et du café. Les initiatives de l'État pour créer des usines textiles, chimiques, agroalimentaires, de matériaux de construction, des raffineries de pétrole et des aciéries n'ont pas résisté au temps et aux vicissitudes du marché.

Presque toutes les industries d'État ou d'économie mixte étaient déjà déficitaires à la fin des années 80. Les autorités se sont peu à peu résignées à vendre, louer, liquider ou fermer les entreprises industrielles. Ces usines étaient dans l'ensemble très « capitalistiques », impliquant beaucoup de capitaux et peu de main-d'œuvre, l'inverse de ce qu'il aurait fallu entreprendre pour créer de la valeur ajoutée locale. Les sociétés de production et d'exportation de matières premières (phosphates, café, cacao et coton) ont connu des hauts et des bas qui ont abouti à leur fermeture temporaire ou à leur restructuration. En 2013, le niveau de leurs exportations était en deçà d'un tiers au moins du pic des années 80-90. Parmi les grandes usines des années 70-80, seules celle de production de bière et de boissons gazeuses et l'usine de production de clinker/ciment ont jusqu'à ce jour (début 2014) connu une croissance.

Le deuxième élan industriel date des années 90, avec le développement de la zone franche de transformation des produits destinés à l'exportation. En 2001, après dix ans de fonctionnement, la part de la valeur ajoutée des entreprises de la zone franche représentait 51 % de leur chiffre d'affaires (CA)⁴. Depuis lors, ce pourcentage a fléchi constamment, pour ne plus constituer que 36 % du CA en 2008 et 18 % en 2012⁵. Une situation due en partie au déclin des entreprises agro-industrielles à forte valeur ajoutée. La part des intrants locaux sur le total des intrants est tombée de 32 % en 2000 à 12,5 % en 2008 et 12,3 % en 2012.

Le secteur moderne emploie aujourd'hui environ 94 000 salariés permanents⁶, dont 60 000 dans l'administration publique, 21 000 dans les branches marchandes du territoire douanier et 13 000 dans la zone franche. La contribution de la zone franche à l'emploi moderne était de 12 % en 2013, contre 14 % en 2007. Bien loin de l'hypothèse des 100 000 nouveaux salariés projetée lors de son ouverture en 1991. La plupart des entreprises de la zone franche ne respectent pas l'accord leur demandant d'utiliser des matières premières locales et des équipements à haute intensité de main-d'œuvre en contrepartie d'exonérations fiscales et de privilèges accordés par l'État.

En 2012, environ 60 % des industries togolaises opéraient dans la zone franche. Celle-ci comptait 62 entreprises dont 52 industries en activité et brassait un chiffre d'affaires de 250 milliards XOF. Quarante pour cent d'entre elles avaient des capitaux originaires d'Asie, 34 % de la CEDEAO, 27 % d'Europe, 29 % du Togo et 5 % d'Amérique⁷. La consommation intermédiaire est importée à 73 %.

En 2012, les industries extractives ont participé à la création de la valeur ajoutée à raison de 62 % de leur chiffre d'affaires, suivies par les entreprises de transformation de produits agricoles (25 %), les services (11 %) et les industries manufacturières (3,8 %). Depuis 1997, la production de clinker/ciment est la plus importante activité au Togo. Elle va de l'extraction de la matière première locale – le calcaire – à sa transformation en produit fini destiné à l'exportation. Sa part dans les exportations togolaises est passée de 1,6 % en 1998 à 15,3 % en 2006 et 15,7 % en 2013.



Les consommations intermédiaires des industries manufacturières sont à 94 % importées et représentent 96 % de leur chiffre d'affaires. La manufacture absorbe 88 % des emplois de la zone franche, mais sa participation à la création de la valeur ajoutée totale de la zone n'est que de 12 %⁸, conséquence d'emplois peu qualifiés. La moitié de ces emplois se retrouve dans la production de cheveux synthétiques, perruques et postiches. Les autres industries de la zone franche sont plutôt à très haute intensité de capital.

En 2012, l'Afrique était la destination privilégiée des exportations de produits togolais (70.2 % des exportations), suivie de l'Europe (20.6 %), l'Asie (8.4 %), l'Amérique (0.3 %) et d'autres pays non classés (0.5 %). La même année, les importations provenaient en grande partie d'Europe (37.8 %) et d'Asie (33.8 %), suivies de l'Afrique (14.8 %) et l'Amérique (11.8 %)⁹. Les industries extractives et les unités de transformation rattachées aux exportations constituent la première opportunité de chaîne de valeur pour le Togo.

Le pays dispose d'importantes réserves de phosphate carbonaté (2 milliards de tonnes), de phosphate meuble (70 millions de tonnes) et de métaphospharénite (300 millions de tonnes). Il possède, en outre, des réserves de calcaire (200 millions de tonnes), de marbre (40 milliards m³), de fer (500 millions de tonnes), de manganèse (15 millions de tonnes) et de pétrole (la teneur reste à déterminer). L'infrastructure portuaire s'est agrandie avec le nouveau quai, qui devrait être opérationnel en 2014, et le nouveau terminal à conteneurs pour le transbordement, prévu en 2015. Ces extensions constituent un atout indéniable pour le Togo, qui pourra ainsi exporter ses services portuaires. L'émergence d'opportunités dans d'autres branches industrielles dépendra de l'évolution de la qualité du service public ainsi que de la disponibilité et du tarif des services d'utilité publique.

Depuis les années 80, le coût de l'énergie et des communications, conjugué à la faible qualité du service public, apparaît comme l'un des plus graves handicaps à l'industrialisation du pays. Le niveau de compétitivité des entreprises de la zone franche reste faible face aux produits asiatiques et ceux fabriqués sur le territoire douanier du Togo. En effet, le dispositif d'exonérations et de privilèges confère à la zone franche une compétitivité fictive, entraînant à tous les niveaux de fortes spéculations et des distorsions des règles du marché. Pour créer une grande valeur ajoutée locale, la nouvelle stratégie d'industrialisation doit d'abord ouvrir l'économie nationale à la concurrence, sans nécessairement passer par l'attribution de privilèges. Le Togo pourra ainsi mieux se positionner stratégiquement et tirer avantage de ses atouts en intégrant les secteurs des mines et des services dans les chaînes de valeur mondiales. Les autorités se sont déjà engagées dans cette voie en visant à faire de l'investissement privé et de l'ouverture au monde les moteurs de son développement.

Notes

1. <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.DYN.MORT>.
2. www.mindevbase.tg/le-processus-de-creation-de-lagence-nationale-pour-le-volontariat-au-togo-anvt-sacclere/#more-2430.
3. Indice d'inégalité de genre : indice composite mesurant le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d'inégalités de genre.
4. Banque mondiale, *Rapport No 53 711 – TG, Togo - Relancer les secteurs traditionnels et préparer l'avenir : une stratégie de croissance tirée par les exportations. Mémoire économique du pays et étude diagnostique pour l'intégration du commerce*. Septembre 2010, p. 238.
5. Calcul des auteurs à partir des données de la Société d'administration des zones franches (SAZOF) - janvier 2014.
6. Les statistiques sur l'emploi varient énormément entre différents services et publications. Il s'agit ici d'une estimation à partir de plusieurs sources.
7. Calculs des auteurs à partir des données de la SAZOF : www.zonefranchetogo.tg/info/?page_id=76.
8. Calcul des auteurs à partir des données de la SAZOF - janvier 2014.
9. Exploitation des statistiques de la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) à partir de la base de données fournie par la douane togolaise.